

FILIERE RACINES ET TUBERCULES

I- DESCRIPTION

La présente fiche décrit deux spéculations à savoir le manioc et l'igname.

Le manioc est une plante d'une grande plasticité sur le plan climatique et pédologique, se retrouvant ainsi largement répandue dans le pays ; C'est à la fois une production autoconsommée et une culture de rente. Elle constitue l'une des productions vivrières les plus consommées en Côte d'Ivoire.

L'igname occupe la 1^{ère} place des productions vivrières avec une contribution estimée à 49% en 2008 et procure des ressources financières à une frange importante des petits producteurs. La Côte d'Ivoire est le 2^{ème} producteur mondial d'igname.

1- Zones de production

Le manioc est produit au sud, à l'est, à l'ouest, au centre et au centre-nord du pays.

L'igname est cultivée sur l'ensemble du territoire national précisément par ordre d'importance, dans les régions suivantes : Gbeke, San-pedro, Haut Sassandra, Worodougou, Agneby-Tiassa, Lagunes, Gontougo, Poro, Marahoué et Kabadougou.

2- Organisation de la filière

Les acteurs de la filière manioc sont les producteurs, les transformateurs traditionnels en général des femmes et les transformateurs industriels.

La filière igname est constituée principalement de petits producteurs et de commerçants. Les femmes sont actives aussi bien dans la production, la transformation que la commercialisation.

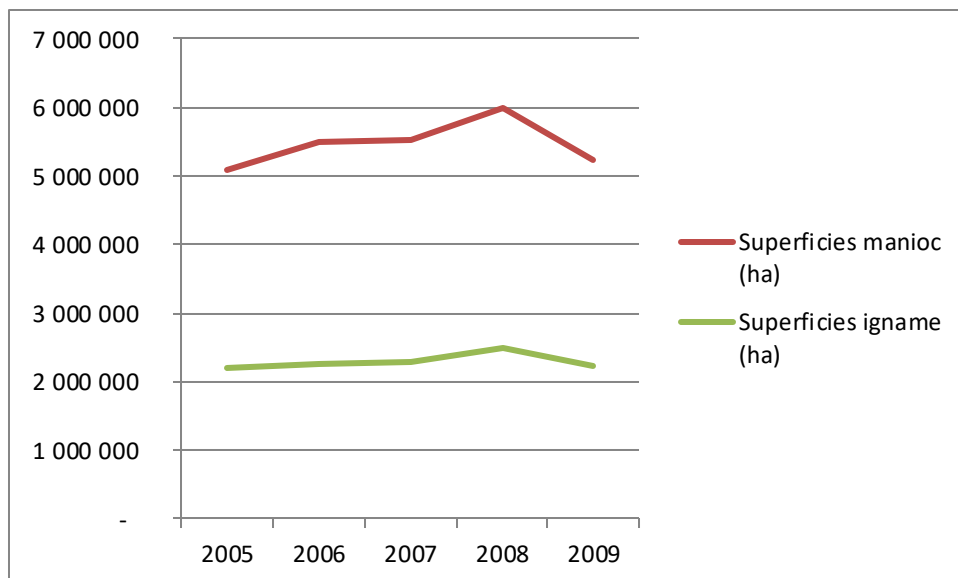
II- PERFORMANCES

1- Résultats de la recherche agronomique

Au niveau de la recherche, plusieurs variétés améliorées d'igname et de manioc ont été mise au point par le Centre Nationale de Recherche Agronomique. Ces variétés à fort potentiel sont tolérantes aux maladies et aux ravageurs.

2- Evolution des superficies

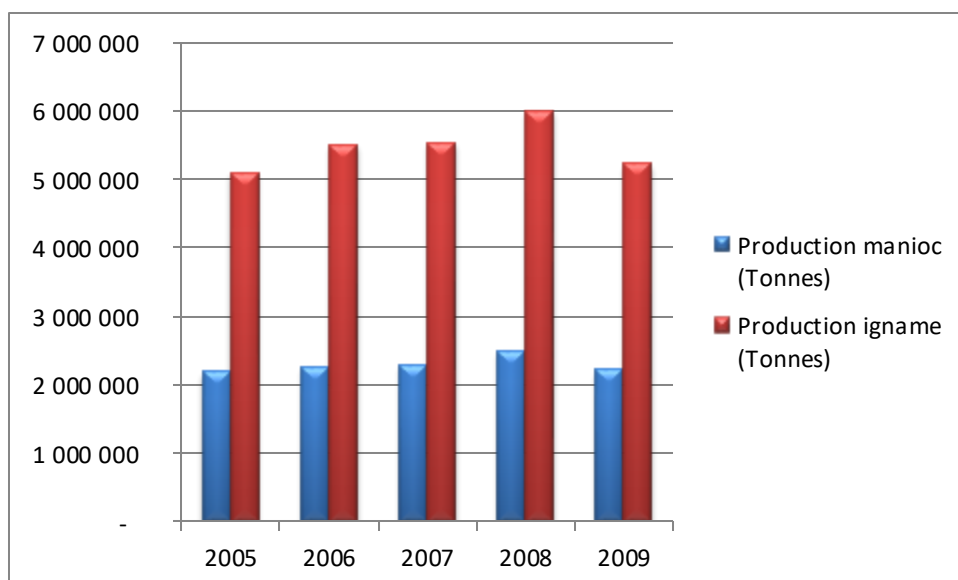
Selon le Recensement Nationale Agricole de 2001, les superficies exploitées respectivement pour l'igname et le manioc sont de 515 618 ha et 269 429 ha.



Source : DSDI MINAGRI (estimation).

3- Evolution de la production

Les productions annuelles moyennes du manioc et de l'igname sont respectivement de 2,3 millions tonnes/an et de 5,5 millions tonnes /an.



Source : DSDI MINAGRI (estimation).

III- TRANSFORMATION

Le manioc est transformé sous forme de couscous de manioc (attiéké) traditionnel ou industriel. Il existe de nombreux produits dérivés du manioc : gari, farine panifiable associé au blé pour la fabrication du pain, amidon, bière, liqueur, tapioca, colle etc.

Quant à l'igname sa transformation n'a véritablement pas été amorcée malgré la production du produit « Bon foutou » par Nestlé-CI. Les pertes post-récoltes de l'igname sont estimées à 20 à 30% de la production du fait du déficit en matière de conservation.

IV- COMMERCIALISATION

Le manioc est vendu directement après récolte car il n'existe aucune méthode de conservation post-récolte satisfaisante.

Au niveau de l'igname, la demande subit une continuelle augmentation (105 kg à 120 kg par tête par an). Cette augmentation associée à sa forte valeur marchande explique la croissance continue de la production au cours de ces dernières années ;

V- ANALYSE ET PROSPECTIVES

1- Forces

- Conditions agro-climatiques favorables
- Existence de variétés sélectionnées à haut rendement

2- Faiblesses

2-1- Manioc

- Existence des ravageurs et de maladies
- L'approvisionnement en boutures
- Filières non organisée
- Pertes post récoltes
- Manque de technologies de transformation et de conservation
- Difficultés d'approvisionnement en boutures
- Faible durée de vie des tubercules frais

2-2- Igname

- L'accès difficile aux semenceaux de qualité
- Les pertes post-récoltes
- Le déficit en matière de conservation

3- Menaces

- Existence des ravageurs
- Baisse de la fertilité des sols
- L'instabilité des pluies

4- Opportunités / enjeux

Demande forte dans la sous-région pour l'igname et au niveau national pour le manioc.

VI- PERSPECTIVES

1- Actions déjà menées par le gouvernement

La recherche a été approfondie au niveau de ces deux spéculations en vue de l'augmentation de la production et la conservation

2- Intervention spécifiques envisagées dans le PNIA

- Appuyer les jeunes et les femmes dans la production de vivriers
- Mettre en place une parafiscalité sur les produits dérivés
- Inventorier et reconstituer les banques de gènes de cultures vivrières
- Mettre en place des fermes pilotes de production intensives d'igname dans les zones de prédilection
- Mettre à disposition des semenceaux d'igname
- Mettre à disposition des boutures de manioc.